

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Association Stade Dijonnais Côte d'Or - Saison 2012-2013 - Aide complémentaire de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 19 janvier 2013 - Avenant n° 1

Madame Roy, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les termes des projets de conventions définissant, pour la saison 2012-2013, les modalités de soutien de la Ville au fonctionnement de l'association Stade Dijonnais Côte d'Or. La convention définitive a été signée le 19 janvier 2013.

Les différentes activités conduites par l'association, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, nécessitent l'octroi d'un soutien complémentaire de 30 000 €, qui viendra s'ajouter à la subvention de 85 000 € qui lui a déjà été attribuée.

C'est pourquoi la passation d'un avenant n°1 à la convention de financement du 19 janvier 2013, reprenant ces aides et redéfinissant les missions d'intérêt général, est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 30 000 € à l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, pour la saison 2012-2013, au titre de ses missions d'intérêt général ;

2 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 19 janvier 2013 conclue entre la Ville et l'association Stade Dijonnais Côte d'Or, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les avenants définitifs ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ